

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION RESTREINTE DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

réuni le 15 décembre 2014 présente les critères d'attribution pour la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2015 (PEDR) :

PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE 2015

Les critères d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche sont les suivants :

I – Recherche (critère éliminatoire)

Une activité soutenue de recherche de qualité menée dans le cadre d'un laboratoire national ou international, labellisé et reconnu. La qualité de la recherche est évaluée par les experts de la discipline ou d'un groupe de disciplines selon les critères habituellement admis dans ces disciplines (ouvrages, articles, communications dans des colloques, réseaux et partenariats, valorisations diverses, etc.). L'évaluation de la recherche tiendra compte du rayonnement scientifique des travaux dans le cadre de la discipline, au niveau national et international.

II – Encadrement (critère obligatoire)

Une activité d'encadrement de la recherche où seront pris en compte pour les professeurs le nombre de thèses de doctorat soutenues et en cours, ainsi que la participation à des jurys de soutenance hors de l'Université de rattachement, pour les Maîtres de conférences les thèses de doctorat et les mémoires de Master.

III – Pilotage (critère facultatif mais bonifiant)

Une activité de pilotage de la recherche que l'on pourra apprécier à travers l'organisation de colloques, de journées d'études suivis d'une publication, le montage avec succès d'opérations collectives de recherche (ANR), les responsabilités éditoriales (comité de rédaction de revue, collections).

IV – Direction (critère facultatif mais bonifiant)

La direction d'un laboratoire ou d'une unité de recherche.

Sont également des éléments à prendre en compte, la soutenance de l'HDR pour les Maîtres de conférences et les distinctions obtenues (prix, médailles scientifiques).

Le conseil d'administration en formation restreinte décide que :

- le montant de la prime d'encadrement doctoral et de recherche est fixé à : **6700,00 euros** par an.
- les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche seront examinées par l'instance nationale d'évaluation (CNU).

Fait à Lille, le 15 décembre 2014

Les membres du Conseil d'Administration en formation restreinte,

Les Professeurs des Universités

DARRIULAT Philippe	ABSENT
HASTINGS Michel	Signature
LASCOMBE Michel	Signature
LAVENUE Jean-Jacques	Jean Jacques Lavenue
LEFEBVRE Rémi	ABSENT
Les autres personnels d'enseignement et de recherche	
BAZIN Anne	Signature
JULIEN Elise	Signature
LENGAIGNE Benoît	Signature
LECONTE Cécile	ABSENTE
MARDELLAT Patrick	Signature



Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille,

Pierre MATHIOT
Signature